



COMMUNE DE MARSENS

Procès-verbal de l'Assemblée communale du 12 décembre 2016

Présents-tes : 62 citoyens-nes – 1 auditrice
Présidence : M. David Macheret, syndic
Secrétariat : Mme Hélène D'Alessandro, secrétaire communale
Excusés-es : 9 citoyens-nes

Tractanda :

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale du 30 mai 2016 à Vuippens
2. Planification financière
 - 2.1 Présentation
 - 2.2 Préavis de la commission financière
3. Budget 2017
 - 3.1 Présentation du budget de fonctionnement
 - 4.1.1 Rapport de la commission financière - approbation
 - 3.2 Présentation du budget des investissements
 - 3.2.1 Transports et communications
Panneau de signalisation école
 - 3.2.2 Environnement
Déplacement conduite eau potable art. RF 1188
Plan des infrastructures d'eau potable (PIEP)
Assainissement déchetterie et places containers
 - 3.2.3 Economie
Assainissement sentier du Gottu
Cité de l'énergie – révision état des lieux et certification
 - 3.2.4 Finances et impôts
Place de jeux écoles primaires et enfantines
 - 3.2.5 Rapport de la commission financière - approbation
4. Dissolution de l'AMER
5. Projet d'unité de gestion forestière Berra-Gibloux – approbation des statuts
6. Informations
Déchetterie – règlement scolaire - etc.
7. Divers

M. David Macheret, syndic, ouvre l'assemblée et souhaite la bienvenue à toutes les citoyennes et tous les citoyens qui ont répondu présent à la convocation.

M. David Macheret déclare que l'assemblée a été légalement convoquée par insertion dans la Feuille officielle no 47 du 25 novembre 2016, par l'envoi de papillons tous-ménages et par affichage aux endroits habituels. Il demande s'il y a des remarques ou observations relatives à la convocation ou à l'ordre du jour de cette assemblée ?

L'Assemblée ne faisant part d'aucune question ou remarque au sujet de la convocation, le tractanda est accepté tel que présenté.

M. David Macheret annonce les personnes excusées et procède à la nomination des scrutateurs-trices :

- M. Cédric Fragnière
- Mme Nathalie Murith
- M. Dominique Progin
- M. Frédéric Liard

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale du 30 mai 2016 à Vuippens

Le procès-verbal n'est pas lu. Il était à disposition au secrétariat communal ces dix derniers jours, il est disponible sur le site Internet www.marsens.ch, il a été publié dans le journal communal « Mars en Tous sens » no 63 édition automne 2016.

Le procès-verbal de l'Assemblée communale du 30 mai 2016 est accepté à l'unanimité.

M. Jacques Schell demande s'il est possible, à l'avenir, de mettre à disposition le procès-verbal en format PDF permettant de faire des recherches, par exemple en mettant un nom ?

M. David Macheret prend note de la remarque.

2. Planification financière

2.1 Présentation

M. Pascal Florio, conseiller communal responsable du dicastère des finances, présente la planification financière.

Bases légales (loi du 25 septembre 1980 sur les communes)

Art. 86d	La commune établit un plan financier sur cinq ans. Ce plan financier est adopté par le conseil communal, sur le préavis de la commission financière
Art. 97b	La commission financière donne son préavis sur le plan financier et ses mises à jour.
Art. 10	L'Assemblée communale prend acte du plan financier et de ses mises à jour.

M. Pascal Florio relève que la planification financière est une obligation, mais aussi un instrument de travail pour le Conseil communal qui l'établit, la transmet à la Commission financière pour préavis et la présente à l'Assemblée communale qui en prend acte. Elle est basée sur les 5 années passées et sur les 5 années futures. Donc le 50% des données est connu et l'autre 50% estimé.

M. Pascal Florio présente l'évolution des dépenses liées de 2011 à 2015, 1/3 des charges concerne l'enseignement. On constate une nette augmentation pour le cycle scolaire obligatoire CO (60%), la culture (39%), l'aide sociale (91%) et les amortissements obligatoires (88%), ceux-ci étant liés aux investissements réalisés.

L'évolution du cash-flow (liquidités disponibles) est plutôt bonne. Toutefois, cette situation est à mettre en relation avec les bonnes rentrées d'impôts extraordinaires mais nous devons toutefois rester prudents pour l'avenir.

M. Pascal Florio présente la marge nette d'autofinancement (MNA) prévisionnelle pour la période de 2016 à 2020. Il rappelle que ces indicateurs permettent de prendre les décisions quant aux investissements futurs. Concernant la RIE III, la commune de Marsens sera pénalisée selon les estimations reçues du canton mais, pour le moment, il est difficile de se baser sur ces informations.

M. Jean-Paul Bochud demande ce que c'est la RIE III ?

M. Pascal Florio répond que c'est la Réforme de l'imposition des entreprises 3 actuellement à l'étude.

M. Dominique Progin demande s'il y a eu quelque chose de particulier en 2015 car la MNA était plus haute.

M. Pascal Florio répond qu'il y a eu des rentrées fiscales importantes, notamment au niveau des impôts extraordinaires. Pour les années futures, on a fait une planification prudente.

2.2 Préavis de la commission financière

M. Yves-Alain Roulet, vice-président, présente le rapport de la commission financière.

La nouvelle commission financière s'est réunie pour la première fois le 12 octobre 2016 pour se constituer et prendre connaissance des attentes de la commune relatives à son mandat, par la voix du Conseiller communal responsable des finances, M. Pascal Florio.

Par ces quelques mots, la nouvelle commission financière veut vous remercier de la confiance que vous lui avez témoignée en acceptant la nomination de ses membres pour la nouvelle législature.

La commission financière a pris connaissance des documents transmis par l'administration communale, à savoir le budget, la liste des investissements y compris les nouveaux objets, ainsi qu'une analyse de la situation financière, de la capacité d'investissement et des indicateurs.

Le 16 novembre 2016, la commission financière s'est réunie afin d'étudier le budget et les investissements 2017 et préparer les questions y relatives pour le conseil communal. Lors de la séance du 23 novembre 2016, en présence de M. David Macheret, syndic, de M. Pascal Florio, responsable des finances et de Mme Hélène D'Alessandro, secrétaire-caissière communale, les membres de la commission financière ont reçu toutes les réponses aux questions posées concernant le budget et les investissements 2017.

Planification financière

La commission financière préavise favorablement la mise à jour de la planification financière datée du 18 octobre 2016. Elle note une amélioration de la situation depuis l'année précédente, notamment une légère amélioration de la capacité d'autofinancement, une légère diminution de l'endettement net par habitant et un respect de la limite de crédit d'investissement.

M. David Macheret, syndic, remercie M. Yves-Alain Roulet ainsi que M. Pascal Florio.

3. Budget 2017

3.1 Présentation du budget de fonctionnement

M. Pascal Florio présente le budget de fonctionnement 2017. Il relève que les documents relatifs à ce budget ont été mis à disposition des participants. Il présente la situation du budget 2017 par rapport au budget 2016, soit :

Total des charges	9'304'300.00	+ 2.9 %
Total des revenus	9'194'400.00	+ 4.2 %
Excédent de charges	109'900.00	

M. Pascal Florio apporte toutes les informations sur les différences importantes du budget. La situation par chapitre est la suivante :

Chapitres	Charges	Revenus
0 Administration	+1% 16'300.00	+3% 27'300.00
1 Ordre public	-0.4 % 1'000.00	+1% 2'100.00
2 Enseignement et formation	-5.7% 173'900.00	-4.6% 38'200.00
3 Culte, culture et loisirs	+23% 31'250.00	-24% 1'800.00
4 Santé	+2% 13'000.00	+ 16% 5'000.00
5 Affaires sociales	-1% 9'150.00	0.00
6 Transports et communications	+3% 9'700.00	+/- 0.00
7 Environnement	+3% 22'300.00	+4% 26'900.00
8 Economie (forêts et tourisme)	+25% 32'200.00	+29% 21'300.00
9 Finances et Impôts	-2% 30'700.00	+ 11.4% 132'200.00

M. Pascal Florio demande s'il y a des questions concernant ce budget ?

M. Jacques Schell demande pourquoi il y a une augmentation des charges pour Marsens pour le cercle si le bus supplémentaire est pour déplacer les enfants de Sorens ?

M. Pascal Florio répond que la charge supplémentaire est pour le cercle scolaire et non pour Marsens dont le montant est plutôt en baisse. Toutefois, cette charge est compensée dans les revenus par les subventions reçues du canton.

M. Dominique Progin demande comment s'explique l'importante augmentation des frais pour le conservatoire ?

M. Pascal Florio répond que cela dépend du nombre d'élèves inscrits au conservatoire.

M. Jean-Paul Bochud demande pour quel genre d'action un montant de CHF 3.00/habitant a été mis au budget pour le label Cité de l'énergie ?

M. Alain Derré répond que le conseil communal n'a encore rien défini, mais il y a un panel d'actions proposées dans la mobilité douce, les bâtiments communaux ou autres.

M. Pascal Florio explique que, par exemple, dans le but d'économiser l'eau, la commune peut mettre à disposition des citoyens des brise-jets à un prix préférentiel.

M. Jean-Paul Bochud demande sur quelle base le canton diminue la rétribution des impôts sur les véhicules ?

M. Pascal Florio répond que cela est lié aux véhicules sur la commune. S'il y a beaucoup de véhicules en classe A, aucun impôt n'est facturé.

M. Jean-Paul Braillard demande pourquoi le montant des salaires imputé à l'ASPIM a diminué ?

M. Pascal Florio rappelle que lors de l'ouverture de la piscine, c'est la commune de Marsens qui a engagé le personnel de nettoyage et le gérant. Or, courant 2016, pour une question pratique, il y a eu une modification et maintenant c'est Pro Senectute Fribourg qui met du personnel à disposition et facture directement à l'ASPIM. La commune facture encore les prestations de notre spécialiste technique, M. Frédéric Buchs.

M. David Macheret remercie M. Pascal Florio et donne la parole à M. Yves-Alain Roulet, vice-président de la commission financière.

3.1.1 Rapport de la commission financière - approbation

M. Yves-Alain Roulet donne lecture du rapport de la commission financière.

Rapport de la commission financière

Budget de fonctionnement

Après avoir étudié le dossier et reçu les informations et réponses à ses questions lors de la séance du 23 novembre 2016, la commission financière constate que :

- a) *Le budget de fonctionnement prévoit un déficit de CHF 109'900.00*
- b) *Le total des charges se monte à CHF 9'304'300.00, soit une augmentation de CHF 263'250.00 (environ 3%) par rapport au budget 2016.*
- c) *Le total des revenus est budgété à CHF 9'194'400.00, soit une augmentation de CHF 366'700.00 (environ 4%) par rapport au budget 2016.*

La commission financière donne un préavis favorable et recommande à l'Assemblée communale d'accepter le budget de fonctionnement tel que présenté avec un déficit projeté pour 2017 à hauteur de CHF 109'900.00.

M. Yves-Alain Roulet remercie le conseil communal pour toutes les réponses et informations données.

M. David Macheret remercie M. Yves-Alain Roulet et la commission financière, ainsi que M. Pascal Florio qui gère très bien le dicastère des finances. Il soumet au vote le budget de fonctionnement 2017.

Le budget de fonctionnement 2017 est accepté à l'unanimité.

M. David Macheret remercie l'Assemblée pour la confiance témoignée.

3.2 Présentation du budget des investissements

3.2.1 Transports et communications

- Panneau de signalisation école - CHF 11'000.00

M. Francis Saucy présente cet objet en précisant que depuis la rentrée scolaire, le conseil communal a mis l'accent sur la sécurité des enfants, notamment :

- Sécurité aux abords des écoles et des places de ramassage scolaire :

A Vuippens, des travaux ont été réalisés pour sécuriser de façon provisoire la place en attendant les travaux liés à VALTRALOC.

A Marsens, des travaux ont également été réalisés et des mesures prises (agent de sécurité) afin de garantir au maximum la sécurité. Depuis la rentrée 2016, tous les enfants de Sorens sont dans notre cercle scolaire et ce n'est pas moins de 200 enfants qu'il faut déplacer 4 fois par jour.

- Panneau de signalisation clignotant école :

Installation d'un panneau aux abords du passage pour piétons situé à la Route des Bugnons, s'allumant aux heures d'arrivée et départ des écoliers.

COUT TOTAL DES TRAVAUX

CHF 11'000.00

Questions/réponses

M. Cédric Fragnière informe, qu'en tant que père de famille, il utilise la Route des Bugnons. Depuis que les parents n'ont plus accès à la place de parc, les enfants sont déposés au bord de la route, sans patrouilleur scolaire. Les véhicules s'arrêtent devant les containers, le problème n'est donc pas réglé.

M. David Macheret informe que le conseil communal demande aussi de la discipline aux parents qui ne devraient pas s'arrêter au bord de la route et venir amener leur enfant à pied. C'est pour sensibiliser les parents que la commune a engagé des agents de sécurité.

Un citoyen relève que beaucoup de monde ne respecte pas le 50 km/h et trouve que le passage à piétons devant l'école, situé près du rond-point, est dangereux.

M. David Macheret rappelle que c'est le Service des Ponts et Chaussées (SPC) qui indique l'emplacement des passages à piétons. Quant aux patrouilleurs, le conseil communal analysera la question, surtout s'il y a assez de parents qui soient d'accord de le faire.

M. Jean-Paul Bochud a constaté que le banc placé devant le café, sur la place d'arrêt du bus scolaire, est inutile en cas de mauvais temps car il est mouillé. Il faudrait mettre un abri.

M. Bertrand Michel informe que le conseil communal a analysé le projet de créer un emplacement et de mettre un abri, mais une nouvelle place sera aménagée dans le cadre de la traversée VALTRALOC en cours. Dès lors, il a décidé de limiter les frais pour un emplacement provisoire.

Mme Anne-Marie Fragnière, qui habite en face du café, relève que les enfants n'attendent pas longtemps le bus, pas plus de 2 à 3 minutes.

M. Frédéric Lambert demande si le conseil communal envisage de faire quelque chose de plus abouti que mettre le panneau de signalisation clignotant au passage à piétons. Il a constaté que, quand c'était gelé, des enfants glissaient sur le trottoir et tombaient sur la route.

M. David Macheret répond qu'une étude VALTRALOC, comprenant l'étude du trafic, sera aussi faite sur Marsens, mais pas ces prochaines années. Cela fait deux ans que le dossier de Vuippens a été déposé au canton et on est toujours dans l'attente.

M. Frédéric Lambert demande si on ne peut pas mettre la Route des Gottes, qui est très étroite, à 30 km/h ?

M. David Macheret rappelle que l'on ne peut rien faire sans une étude VALTRALOC.

3.2.2 Environnement

M. David Macheret présente les objets suivants :

- Déplacement conduite eau potable art. RF 1188 - CHF 45'000.00

M. David Macheret rappelle que le déplacement d'une conduite d'eau est à la charge du propriétaire de la conduite, en l'occurrence dans cette situation, la commune. Il présente sur plan la déviation en question. Souvent la commune doit effectuer les travaux rapidement, cette fois, on a la possibilité de les mettre au budget.

COÛT TOTAL DES TRAVAUX CHF 45'000.00

Demande de financement : CHF 45'000.00

Amortissement obligatoire – 4% : CHF 1'800.00

Intérêts – 3% : CHF 1'350.00

Coûts annuels : CHF 3'150.00

Questions/réponses

M. Jacques Schell demande si cette conduite alimente seulement cette parcelle ?

M. David Macheret répond que ce n'est pas une conduite privée mais bien une conduite principale de la commune qui vient depuis le réservoir des Roseires.

M. Dominique Progin constate sur le plan que la conduite continue et traverse une parcelle constructible. Il demande si le conseil communal a analysé la situation afin de ne pas se retrouver devant la même situation en cas de construction sur cette parcelle.

M. David Macheret répond que le conseil communal a analysé la situation mais, dans ce cas, il faut traverser la route et les coûts seraient plus conséquents. Différentes solutions de déplacement ont été analysées, mais celle proposée est la moins onéreuse.

M. Jacques Schell approuve le point de vue de M. Dominique Progin et déplacer directement la conduite sur l'autre parcelle.

M. Dominique Progin confirme qu'il faut éviter de régler localement le problème.

M. David Macheret relève que si on déplace aussi sur l'autre parcelle, tous les raccordements privés doivent être déplacés également et ceci à la charge de la commune. Nous avons demandé l'avis d'un bureau d'ingénieur et c'est la meilleure solution pour le moment. Le conseil communal doit établir son budget en tenant compte des degrés d'urgence de tous les investissements.

M. Francis Kolly demande si la solution de déplacer la piscine a été étudiée, car il y a peu à déplacer ?

M. David Macheret confirme que plusieurs solutions ont été analysées avec l'architecte, mais il n'y a pas seulement une piscine, il y a aussi un couvert et le terrain est en pente.

M. Laurent Gremaud relève que si une autre solution est trouvée, il serait le premier à diminuer les coûts.

- Plan des infrastructures d'eau potable (PIEP) - CHF 18'000.00

M. David Macheret informe que le PIEP est basé sur l'art. 8 de la loi sur l'eau potable et il est obligatoire pour chaque commune. Le domaine d'application du PIEP s'étend à tout le réseau public (infrastructures d'eau potable), soit à la consommation, la sécurité et la défense incendie.

Les buts du PIEP sont :

- Uniformisation des pratiques dans le canton concernant la planification
- Coordination avec les réseaux voisins
- Base pour un emploi judicieux des ressources disponibles
- Planification stratégique de la distribution d'eau potable
- Solutions performantes et à long terme
- Instrument de pilotage pour l'administration, aide pour les fontainiers et surveillants de réseau
- Prise en compte des risques (p.ex. sécheresse, accident / pollutions, etc.)
- Vue d'ensemble du réseau de distribution.

Le PIEP permet d'avoir un cadastre, de connaître le type des canalisations, etc.

COÛT TOTAL DES TRAVAUX CHF 18'000.00

Demande de financement : CHF 18'000.00

Amortissement obligatoire – 4% : CHF 720.00

Intérêts – 3% : CHF 540.00

Coûts annuels : CHF 1'260.00

Questions/réponses

M. Jacques Schell estime que le montant de CHF 18'000.00 est trop bas car pour avoir un relevé précis de toutes les conduites, il faudra faire des sondages.

M. David Macheret répond que ce ne sera pas nécessaire de faire des sondages, il y a d'autres moyens. Ce montant est effectivement bas car on a fait un pot commun pour les deux associations AMER et ACAPE et toutes les communes membres de ces associations.

M. Jean-Paul Bochud demande qu'est-ce qui arrivera si l'AMER est dissoute ?

M. David Macheret répond que le PIEP de l'AMER est déjà fait, cela a été mis au budget 2016.

➤ Assainissement déchetterie et places containers - CHF 22'000.00

M. Pascal Florio présente ce projet en rappelant les points suivants :

Objectif du conseil communal

Il est, pour le conseil communal, nécessaire de retrouver une situation financière conforme à la loi pour ce qui est des comptes 72, avec un taux de couverture minimum de 70%. Cet assainissement doit passer par :

- La mise à jour des conventions avec le RFSM, l'EMS d'Humilimont et la Fondation HorizonSud
- L'optimisation du fonctionnement de notre déchetterie communale
- La réduction des frais de ramassage

Les modifications projetées

- Agrandissement de la surface de la déchetterie côté autoroute de ~400m² (négociation avec le RFSM)
- Seule la partie à l'intérieur du périmètre grillagé sera goudronnée pour des questions de récupération des eaux. La partie permettant aux camions de prendre les benues (côté autoroute) sera en surface perméable (gravier gras compacté).

- Modification du grillage sur le pourtour de la déchetterie
- Ajout de deux bennes de 40 m3 fermées pour la ferraille et le bois
- Ajout d'une benne compacteuse de 25 m3 pour les objets encombrants

M. Pascal Florio rappelle que la déchetterie intercommunale est toujours à l'ordre du jour, le conseil communal veut seulement faire quelque chose de provisoire avec des bennes afin de diminuer les frais de ramassage.

Le coût des travaux – investissement

Travaux réalisés par nos soins – heures prévues dans le budget de fonctionnement :

Réalisation de la nouvelle passerelle (matériel)	CHF 1'630.00
Remise en état de la clôture (matériel)	CHF 1'760.00
Terrassement (matériel)	CHF 3'800.00
Evacuation de matériel (si pas stocké pour réutilisation)	CHF 1'500.00
Location de machine	CHF 900.00
Travaux par entreprise tierce :	
Goudronnage de la place	CHF 10'700.00
Achat d'une benne pour les déchets inertes	CHF 1'500.00
Divers	CHF 210.00
TOTAL	CHF 22'000.00

Le coût supplémentaire pour le budget de fonctionnement

Location de bennes:

Benne compacteuse pour les déchets encombrants	CHF 3'130.00
Benne 40m3 pour la ferraille	CHF 900.00
Benne 40m3 pour le bois	CHF 900.00
TOTAL	CHF 4'930.00

Financement de l'investissement

Emprunt de	CHF 22'000.00
Amortissement obligatoire (3%)	CHF 660.00
Intérêts de la dette (3%)	CHF 660.00
Total des charges pour le budget de fonctionnement	CHF 1'320.00

La majorité des travaux seront faits par nos employés communaux et débiteront au printemps. Les charges supplémentaires pour le budget de fonctionnement seront largement compensées par les économies engendrées. L'exploitation de cette déchetterie pendant deux ans couvrira les frais.

Questions/réponses

M. Jean-Paul Bochud demande si on pourra monter sur une rampe avec le véhicule pour décharger ou s'il faudra porter à bras et monter des escaliers ?

M. Pascal Florio répond que la place est trop petite pour pouvoir mettre des rampes pour les véhicules, il faudra dès lors porter à bras. Par contre, les bennes seront du même genre que celle du papier qu'on a déjà, à savoir qu'on peut ouvrir les portes de côté quand elles sont vides et c'est seulement pour remplir le dessus qu'on devra utiliser la passerelle. Il rappelle que cet assainissement est provisoire.

M. Jean-Paul Bochud demande si on a vu le système qu'il y a à la déchetterie de la Tour-de-Trême.

M. Pascal Florio répond par l'affirmative en précisant que le souhait du conseil communal était de ne pas aller plus loin avec le RFSM pour les 2 à 3 années qu'on utilisera cet endroit.

M. Luc Menoud demande si la déchetterie sera fermée pendant les travaux.

M. Pascal Florio répond par la négative, des dispositions seront prises pour qu'elle puisse rester ouverte.

3.2.3 Economie

➤ Assainissement sentier du Gottu - CHF 24'000.00

Mme Myriam Fragnière Dufour rappelle que le sentier du Gottu, situé sur les hauts de Marsens, permet le lien entre le village et le sentier officiel « Fribourg en diagonale », reliant Bulle à Fribourg en passant par le Gibloux. Ce sentier très fréquenté est devenu avec les années en très mauvais état et la sécurité n'est plus garantie.

Une analyse des coûts pour l'assainissement du tronçon a été faite en 2015. Les travaux n'avaient pas été mis au budget 2016 en raison du montant et aussi parce que la protection civile (PCi) ne pouvait fournir aucune aide en raison de la fête fédérale de lutte à Estavayer, ce qui ne sera pas le cas pour 2017.

En séance du 10 novembre 2015, le conseil communal a décidé de fermer ce chemin pour des raisons de sécurité et en a informé l'Union fribourgeoise du tourisme (UFT) qui a inséré le 5 janvier 2016 un avis de fermeture sur son site internet et ensuite posé l'indication adéquate pour avis de fermeture et les indications de bifurcation.

Modifications projetées pour 2017

Après une nouvelle approche de la problématique, le conseil communal a projeté de modifier le tracé du sentier afin de le rendre plus accessible et d'éviter les frais récurrents d'entretien dus à son emplacement actuel et au terrain très escarpé. Dans ce projet, le sentier initial est abandonné au profit d'un nouvel itinéraire. Cependant, les liens au sentier officiel « Fribourg en diagonale » sont garantis en modifiant le balisage. Il s'agit du terrassement d'un sentier de 370 mètres et de la construction d'une passerelle en aluminium d'une longueur de 8 mètres sur une largeur de 1.20 mètre, pesant 220 kilos. Les travaux de désaffectation de l'ancien sentier seront réalisés avec l'aide de la protection civile.

Objectifs du conseil communal

Le projet qui est soumis à l'Assemblée communale présente les avantages suivants :

- Plus de confort pour les usagers
- Meilleur accès pour tous types de randonneurs avec la suppression des marches
- Entretien facilité
- Passerelle en aluminium qui ne se dégrade pas
- Construction plus en aval avec des risques de crues moins élevés
- Sécurité des usagers

Le coût des travaux – investissement

Travaux à faire par une entreprise tierce avec la collaboration de la corporation forestière :

Réalisation de la nouvelle passerelle (fourniture et pose)	CHF 7'500.00
Terrassement et gravier (fourniture et mise en place)	CHF 16'500.00

Total	CHF 24'000.00
--------------	----------------------

Financement de l'investissement

Emprunt de	CHF 24'000.00
Amortissement obligatoire (7 %)	CHF 1'680.00
Intérêts de la dette (3%)	CHF 720.00
Total des charges pour le budget de fonctionnement	CHF 2'400.00

Questions/réponses

M. Norbert Baechler relève que c'est dommage de mettre une passerelle en aluminium alors qu'on pourrait faire une passerelle en bois avec des escaliers.

Mme Myriam Fragnière Dufour répond que les variantes en bois ont été étudiées, mais tous les 5 à 10 ans, il faut tout refaire car le bois est pourri.

M. Yves Kolly informe que cette passerelle a été construite en 1980 avec un camp de scouts qui voulaient faire quelque chose pour la commune. Depuis, la PCi a souvent refait les escaliers et la passerelle a été refaite trois fois. Une passerelle métallique c'est peut-être moins beau que le bois, mais cela va durer. Il est très content qu'une solution soit trouvée et remercie le conseil communal de ce projet.

➤ Cité de l'énergie – révision état des lieux et certification - CHF 14'900.00

M. Alain Derré rappelle que le conseil communal a décidé en 2012 de s'engager dans le processus d'obtention du Label « Cité de l'Energie ». Ce label est reconnu sur le plan européen (<http://www.citedelenergie.ch/fr>) et fait partie du programme SuisseEnergie. Il apporte la preuve que la commune mène activement une politique énergétique durable. En effet, les Cités de l'énergie encouragent le recours aux énergies renouvelables, une mobilité supportable pour l'environnement et mettent en œuvre une gestion durable des ressources.

Les principaux objectifs du conseil communal sont les suivants :

- Mettre en place des outils lui permettant de connaître son impact environnemental (Bâtiments communaux, véhicules, éclairage public, ...).
- Prévoir des investissements permettant de réduire cet impact.
- Proposer des idées, solutions ou actions à tous les citoyens de la commune dans ce même objectif.
- Analyser les possibilités pour développer la mobilité douce.

Pour mener à bien ces différentes actions, un plan communal de l'Energie (PCEn) a été rédigé et un outil de saisie des consommations d'énergie de nos bâtiments (EnerCoach) est actuellement en cours d'utilisation. Cet outil permet aussi de voir où on doit faire des investissements et les planifier à moyen ou long terme. Pour obtenir ce Label fin 2017, un état des lieux doit encore être effectué au cours de l'année prochaine et ensuite l'audit officiel de certification pourra être demandé. On a fait un plan communal de l'énergie, maintenant on doit faire un bilan et ensuite, si c'est en ordre, on passe la certification.

Budget d'investissement

Révision de l'état des lieux	CHF 8'400.00
Certification	CHF 6'500.00
TOTAL du budget	CHF 14'900.00

Financement de l'investissement

Emprunt de	CHF 14'900.00
Amortissement obligatoire (15%)	CHF 2'235.00
Intérêts de la dette (3%)	CHF 447.00
Total des charges pour le budget de fonctionnement	CHF 2'682.00

Pour ces 2 actions, diverses subventions provenant du canton de Fribourg et de Suisse Energie ont été demandées et viendront en déduction du total du budget d'investissement si le label est obtenu, à savoir :

Révision de l'état des lieux :	CHF 6'120.00
Certification	CHF 5'993.00

Questions/réponses

M. Pierre-Antoine Repond demande quelles sont les conditions pour obtenir ce label ?

M. Alain Derré répond qu'il y a beaucoup de critères qui donnent des points et on peut obtenir le label dès qu'on a le 50% des points. Certains points sont réalisables par la commune, par contre d'autres non.

M. Pierre-Antoine Repond demande si la commune a des chances d'obtenir ce label.

M. Alain Derré répond par l'affirmative en précisant que le conseil communal ne serait pas parti dans ce projet si cela n'avait pas été le cas.

M. Laurent Gremaud relève qu'il y a beaucoup d'anciens bâtiments dans la commune. Est-ce qu'une étude thermique a été faite pour tous ?

M. Alain Derré répond par la négative, en précisant qu'on a relevé les chiffres pour tous les bâtiments communaux et on va les analyser.

M. Frédéric Lambert demande qui fait ces analyses et ces expertises ?

M. Alain Derré explique que pour le moment, on ne fait que le relevé des compteurs.

M. Frédéric Lambert estime que le conseil communal doit savoir déjà maintenant quel bâtiment consomme le plus, sans faire des relevés.

M. Alain Derré confirme cela en précisant que c'est une obligation pour obtenir le label afin de savoir où donner les priorités.

M. Pascal Florio relève qu'effectivement, on sait ce qu'on paie. Par contre, on n'a pas fait d'analyse de la facture en relation avec le bâtiment, à savoir sa volumétrie, les matériaux, l'année de construction, etc. Cet outil permettra d'analyser donc nous-mêmes les bâtiments avant de faire une photo thermique des façades. D'abord, on cible les interventions à effectuer.

M. Jean-Paul Bochud demande s'il faut acheter un appareil pour faire le calcul ?

M. Alain Derré répond par la négative.

M. Pascal Florio précise que cet outil permet de sortir les valeurs. Pour la suite du travail, il sera nécessaire de faire appel à un coach extérieur, dont les frais sont déjà compris dans la demande de crédit présentée, pour analyser la situation et obtenir la certification.

M. Claude Kolly demande si la certification se fait une seule fois, ou si chaque année on doit la refaire ?

M. Alain Derré répond que la certification se fait une seule fois. Ensuite, chaque année, il y a des contrôles pour voir si on continue à travailler avec l'outil Enercoach qui justifie cette certification.

M. Claude Kolly demande quel est le timing ?

M. Alain Derré répond qu'on est à bout touchant et qu'on devrait arriver à obtenir ce label d'ici la fin 2017.

M. Gérard Spicher demande si cette étude concerne seulement les bâtiments communaux, ou aussi les privés ?

M. Alain Derré répond que cela ne concerne que les bâtiments communaux, ainsi que l'éclairage public, les véhicules, enfin tout ce qui touche à la commune.

M. Gérard Spicher demande quels sont les avantages d'avoir ce label ?

M. Alain Derré répond que le but est de faire un pas vers la sensibilisation environnementale, connaître la situation de la commune par rapport à cela et essayer de l'améliorer.

3.2.4 Finances et impôts

➤ Place de jeux écoles primaires et enfantines - CHF 150'000.00

M. Alain Derré rappelle que suite à la réalisation de la nouvelle école enfantine en 2013-2014, les aménagements de jeux pour les plus grands situés devant le bâtiment de l'administration communale ont été supprimés. Lors de la mise à l'enquête de ce projet, le Service des biens culturels (SBC) n'a malheureusement pas accepté la place de jeu à l'emplacement souhaité. Il restait donc au conseil communal d'analyser la situation et d'améliorer les conditions de récréation pour les plus grands.

Objectif du conseil communal

Il est pour le conseil communal important de mettre à disposition de tous élèves un environnement adapté à leur équilibre scolaire, d'où la nécessité de créer une place pour les jeux de ballon afin de compléter les aires de jeux de récréation de l'école « jaune » et de compléter les possibilités offertes par notre halle de gymnastique. L'objectif de cette place de jeux est de mettre à disposition pour nos enfants tout au long de l'année, ainsi que pour les enseignants durant les heures de cours, une zone supplémentaire d'activité sécurisée.

Démarches entreprises

L'emplacement situé entre l'école et la Route des Bugnons a été retenu pour les raisons suivantes:

- Proche de l'école.
- Possibilité d'utilisation par les enseignants durant les heures de classe.
- Limite les nuisances sonores
 - Pour les écoles.
 - Pour les propriétaires et locataires autour de cette zone.
- N'empiète pas sur des zones de jeux déjà existantes autour des écoles.
- Permet un accès facile et sécurisé pour les enfants au moyen d'un chemin piétonnier.
- Conserve le chemin existant entre la route des Bugnons et les écoles.
- Assure une zone de jeux sécurisée.

Après discussions avec des experts spécialisés dans ce domaine, le conseil communal a décidé de créer une zone sécurisée répondant aux critères précités, avec un revêtement synthétique et dont l'emplacement limite les risques de dégâts pour les bâtiments environnants. Au vu de l'emplacement choisi, une séance avec les propriétaires voisins a été organisée lors de laquelle le projet a été présenté et discuté.

Le coût des travaux – investissement

Réalisation de la place	CHF	131'242.00
Réserve pour travaux de déplacement de conduites et gaines électriques	CHF	4'758.00
Divers et imprévus (~10%)	CHF	14'000.00
Total du budget	CHF	150'000.00

Financement de l'investissement

Emprunt de	CHF	150'000.00
Amortissement obligatoire (7%)	CHF	10'500.00
Intérêts de la dette (3%)	CHF	4'500.00
Total des charges pour le budget de fonctionnement	CHF	15'000.00

M. Alain Derré explique que, suite aux échanges et interrogations de la commission financière (législature 2011-2016) face aux coûts de la place de jeux, le conseil communal a pris des renseignements sur le coût d'une place similaire réalisée par la commune de Villarimboud en 2013 et le coût global s'est monté à CHF 180'000.00. De plus, aucuns travaux de déplacement de conduites d'eaux usées et/ou électriques n'ont été effectués pour ce projet. D'autres communes, pour un projet un tout petit peu plus sophistiqué, ont payé CHF 300'000.00.

Questions/réponses

M. Jacques Schell demande quelle est la surface de cette place ?

M. Alain Derré informe qu'elle mesure 20 m x 10 m en précisant que ce n'est pas une place de sport, mais bien une place de jeux.

M. Didier Vincent demande si on est obligé de déplacer les conduites ?

M. Alain Derré explique que le terrain est vallonné et si on veut un terrain plat, on est obligé de creuser et donc de déplacer les conduites.

M. Francis Kolly constate que c'est une petite place de rien du tout et à côté, il y a un parking important. Ne peut-on pas prendre quelques places du parking ?

M. Alain Derré répond, concernant le parking, qu'il y a déjà des problèmes de places pour les enseignants.

M. Francis Kolly estime que le coût, par rapport à la grandeur de la place, ne vaut pas la peine.

M. David Macheret relève que les enfants n'ont plus aucune place pour jouer au ballon. Ils le font quand même et chaque année la commune a des frais de réparation de stores endommagés par les ballons. L'idée est donc de créer cet emplacement.

M. David Macheret rappelle que lors de la construction de l'école, le montant total était d'environ ½ mio en dessous du montant budgétisé. On aurait donc pu créer cette place en respectant toujours le budget. Toutefois, le conseil communal a voulu jouer la transparence et séparer les deux objets.

M. Francis Kolly demande si elle sera ouverte en dehors des heures de classes.

M. David Macheret répond par l'affirmative, comme déterminé dans le règlement. De plus, il n'y aura aucun éclairage, donc cela limite aussi les activités le soir. Le règlement a aussi été présenté lors de la séance avec les voisins.

M. Francis Kolly est surpris de ne pas avoir été invité à cette séance alors qu'il gère l'immeuble près de l'école.

M. Alain Derré rappelle que cette séance a été organisée en 2015, séance à laquelle M. Kolly a participé. Lors de cette séance, tout a été présenté tel qu'exposé à l'Assemblée communale de ce soir, ainsi que le règlement et les horaires.

M. David Macheret relève qu'actuellement, il y a déjà des problèmes de bruit le soir autour du centre scolaire. Concernant la grandeur, cette place fait en réalité 20 m x 13 m, elle est donc dans les normes d'une halle de gym qui est de 20 m x 11 m. Si on veut la faire plus grande, elle coûtera aussi plus cher. C'est avant tout une place de défoulement pour les enfants.

Mme Nathalie Murith, enseignante, confirme que les enfants ont besoin de cette place car ils n'ont pas d'endroit pour se défouler.

M. Christophe Brillard demande qu'est-ce qu'il y aura sur ce terrain ?

M. Alain Derré explique que c'est une place en revêtement synthétique, non marquée au sol, avec deux buts et la possibilité de mettre un filet de volley.

Mme Christiane Menoud demande s'il y aura des grillages assez hauts autour de la place ?

M. Alain Derré répond par l'affirmative, des grillages de 4 m de haut.

M. David Macheret donne la parole à M. Yves-Alain Roulet, vice-président de la commission financière.

3.2.5 Rapport de la commission financière – approbation

Budget d'investissement 2017

Les postes du budget d'investissement ont été analysés et discutés avec M. David Macheret, syndic, M. Pascal Florio, responsable des finances, et Mme Hélène D'Alessandro, secrétaire-caissière communale.

- a. *Sous la rubrique **Transports et communications**, la commission financière donne un préavis favorable à un investissement de CHF 11'000.00 pour des panneaux de signalisation sur la route des Bugnons de l'école de Marsens.*
- b. *Sous la rubrique **Environnement**, la commission financière donne un préavis favorable à un investissement de CHF 45'000.00 pour le déplacement d'une conduite d'eau, propriété de la commune et sise sur une parcelle privée, et de CHF 18'000.00 pour le Plan d'Infrastructure d'Eau Potable PIEP. Sous la même rubrique, la commission financière donne un préavis favorable à un investissement de CHF 22'000.00 pour la modification de la déchetterie actuelle.*
- c. *Sous la rubrique **Economie**, la commission financière donne un préavis favorable à un investissement de CHF 24'000.00 pour un assainissement au sentier du Gottu et à un investissement CHF 14'900.00 pour la révision de l'état des lieux et l'obtention par la commune du label Cité de l'énergie.*
- d. *Sous la rubrique **Finances et impôts**, la commission financière donne un préavis favorable à un investissement de CHF 150'000.00 pour la réalisation d'une place de jeux pour les écoles primaires et enfantines, sur le terrain sis à côté des bâtiments de l'école primaire de Marsens.*

Les citoyennes et citoyens de Marsens doivent donc se prononcer sur un investissement total de CHF 284'900.00. Le budget 2017 est comparable à celui des investissements prévus pour 2016, avec une augmentation de seulement CHF 2'150.00.

Après avoir reçu les informations nécessaires, la commission financière recommande à l'Assemblée communale d'approuver les crédits d'investissement pour 2017, crédits qu'elle estime acceptables au vu de la capacité d'investissement limitée de la commune.

M. David Macheret remercie la commission financière et son vice-président, M. Yves-Alain Roulet. Il demande s'il y a encore des questions ? Comme ce n'est pas le cas, il demande à l'Assemblée si l'approbation du budget d'investissement 2017 peut se faire de façon globale ou objet par objet ?

L'Assemblée communale accepte de voter le budget des investissements 2017 de façon globale.

M. David Macheret soumet au vote le budget d'investissements 2017.

Le budget d'investissements 2017 est accepté à l'unanimité.

M. David Macheret remercie l'Assemblée pour la confiance témoignée.

4. Dissolution de l'association AMER

M. David Macheret fait un bref historique de l'association et rappelle qu'en 2012, la commune de Riaz a décidé de quitter l'association lors du projet de fusion des associations AMER / ACAPE, projet refusé par une commune membre de l'ACAPE. Suite à la sortie de la commune de Riaz, l'AMER qui ne comprenait plus que deux communes, Marsens et Echarlens, ne pouvait plus exister en tant qu'association. Toutefois, vu le projet de collaboration avec l'ACAPE, le Service des communes (Scm) a accepté que l'association AMER continue et modifie provisoirement ses statuts, ceci jusqu'à ce que les nouveaux statuts de l'ACAPE soient approuvés. En décembre 2015, les nouveaux statuts de l'ACAPE ont été acceptés par toutes les communes membres et cet automne, ils ont été approuvés par le canton.

En 2005, lors de sa création, Eausud a signé une convention avec l'AMER donnant droit à un quota d'eau de 480 lt/min pour CHF 100'000.00/an et celle-ci est valable jusqu'en 2029. Avec les nouveaux statuts de l'ACAPE, l'AMER devient cliente de l'ACAPE et cette dernière prend un quota à Eausud pour l'eau de secours estimée à CHF 20'000.00. L'AMER a eu une discussion dans ce sens avec Eausud avant de présenter les nouveaux statuts ACAPE aux assemblées communales, mais ce n'est qu'une fois que ceux-ci ont été approuvés, qu'Eausud a informé l'AMER vouloir maintenir le quota de CHF 100'000.00, conformément aux statuts. Par contre, en cas de dissolution de l'AMER, la convention devient caduque.

Dès lors, la proposition de dissolution de l'association AMER est justifiée par la mise en conformité avec la loi concernant les associations (min. 3 communes) et le problème de convention avec Eausud. La dissolution doit se faire conformément aux statuts, à savoir :

- Chaque commune reprend les infrastructures qui sont sur son territoire
- La répartition de la dette restante, environ CHF 850'000.00, est basée sur la consommation des 5 dernières années, soit :

52.8% pour la commune de Marsens – CHF 449'000.00

47.2% pour la commune d'Echarlens – CHF 401'000.00

Les conséquences pour la commune sont :

- La mise en place d'une convention intercommunale Marsens – Echarlens.
- La gestion communale des infrastructures.
- La reprise de la dette.
- Il n'y a pas d'incidences sur les finances de la commune, car celle-ci paie déjà ces frais par le biais de l'AMER.
- Le seul point noir est la diminution de la capacité d'investissement.

Il n'y a aucune incidence pour le citoyen car le prix de l'eau reste inchangé.

Cette décision de dissolution ne sera valable qu'en cas d'acceptation par :

- L'Assemblée des délégués qui aura lieu demain soir.
- L'Assemblée communale de Marsens de ce soir.
- L'Assemblée communale d'Echarlens qui aura lieu mercredi soir.

Ensuite, la décision sera transmise au Conseil d'Etat pour approbation pour une entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2018.

Questions/réponses

M. Jean-Paul Braillard relève que la convention avec Eausud nous garantissait l'alimentation.

M. David Macheret répond, qu'avec les nouveaux statuts, c'est l'ACAPE qui a une convention avec Eausud pour l'eau de secours, donc l'alimentation reste. Il y a trois possibilités d'alimenter les réservoirs de Marsens, à savoir ACAPE, Eausud et Vaulruz.

M. Dominique Progin demande comment l'ACAPE peut offrir un prix plus avantageux qu'Eausud, soit CHF 0.40 alors qu'avant le prix était de CHF 1.10 ?

M. David Macheret explique que, selon les nouveaux statuts, les frais fixes, couverts avant par le prix de l'eau, sont facturés maintenant à toutes les communes membres, soit un montant de CHF x.xx/habitant pour le service de consommation, le service incendie et la garantie d'approvisionnement.

M. Dominique Progin demande si c'est à cause de cela qu'on ne prend plus à Eausud.

M. David Macheret répond par la négative en précisant que c'est en raison de la nouvelle loi sur l'eau potable qui demande de prendre les ressources locales.

M. Dominique Progin demande ce qu'il en est de l'avenir du captage de l'ACAPE ?

M. David Macheret explique que l'ACAPE a une convention avec l'Etat qui doit déplacer le captage à ses frais. L'ACAPE ne prendrait en charge que les frais liés à la rénovation du puits.

M. Dominique Progin demande si actuellement les risques sont contrôlés ?

M. David Macheret répond par l'affirmative. Lors de la construction du rond-point, l'ACAPE a fait opposition. Les zones de protection avaient été validées par le canton. Dès lors, l'Etat a construit la route avec toutes les précautions nécessaires pour le captage et a accepté de signer la convention relative au déplacement du captage. Concernant ce point, une étude a déjà été faite par l'Etat en 2012-2013.

M. Pierre-Antoine Repond demande si, sur le long terme, on a la garantie que l'eau de la nappe phréatique sera toujours de bonne qualité.

M. David Macheret répond qu'en principe oui. Il rappelle que toute l'eau de la nappe vient de Vaulruz, jusque vers l'église de Vuippens où il y a un pic. Actuellement, le niveau de la nappe est stable, avec un débit d'environ 1000 l/min.

M. Dominique Progin relève que la question est pertinente, on ne sait pas dans 50 ans qu'elle sera la qualité de l'eau de la nappe qui est soumise à être plus détériorée qu'une eau de montagne. C'est pourquoi il est important de garder l'eau de secours.

M. David Macheret confirme en précisant que c'est une obligation comme mentionné dans les statuts de l'ACAPE approuvés lors de l'Assemblée communale de décembre 2015.

M. David Macheret soumet au vote le projet de dissolution de l'association de l'AMER.

L'Assemblée communale accepte par 60 voix et 2 abstentions ce projet sous réserve de la décision de l'assemblée des délégués et de l'assemblée communale d'Echarlens.

5. Projet d'unité de gestion forestière Berra-Gibloux – approbation des statuts

Mme Myriam Fragnière Dufour rappelle la situation actuelle, à savoir qu'il y a deux corporations de triage forestier qui ont une convention depuis 2014 pour travailler en collaboration. La gestion est individuelle dans les deux corporations, soit dix partenaires (= dix comptabilités différentes), d'où une gestion compliquée. L'administration demande un effort considérable, une équipe forestière travaille dans les deux corporations, c'est donc toujours plus difficile d'équilibrer les comptes.

Le but de ce projet est de fusionner les deux corporations de triage forestier (fusionner simultanément les triages forestiers) et de passer de la gestion individuelle à la gestion en commun, soit plus qu'une seule comptabilité.

Mme Myriam Fragnière Dufour informe que les statuts comptent 45 articles. Elle présente les plus importants, soit les articles 1 Les membres sont les communes de Corbières, Echarlens, Hauteville, La Roche, Marsens, Pont-en-Ogoz, Pont-la-Ville, Riaz, Sorens ainsi que l'Etat de Fribourg (forêts domaniales du Gibloux), 2 les buts, 5 les organes, 23 Gestion des forêts privées, 24 Clé de répartition, 25 Entretien courant, 26 Autres charges, 29 Frais fixes, 30 Fonds de gestion et 31 Emprunts.

Mme Myriam Fragnière Dufour présente les nombreux avantages par rapport à la situation actuelle, ainsi que le seul inconvénient, à savoir la perte relative d'autonomie. En conclusion, ce projet est la solution d'avenir qui a déjà fait ses preuves dans le canton et qui améliore la rentabilité de nos forêts.

Ces statuts, qui doivent être approuvés par toutes les communes membres et l'Etat, entreront en vigueur au 1^{er} janvier 2018.

Questions/réponses

M. Laurent Gremaud demande s'il y a un point, dans ces statuts, concernant les apprentis forestiers ?

Mme Myriam Fragnière Dufour répond par la négative en précisant que c'est le forestier qui gère son équipe en fonction des postulations. Mais le but est bien de former, si possible, des personnes des communes membres.

M. David Macheret soumet au vote les statuts du projet d'unité de gestion forestière Berra-Gibloux.

L'Assemblée communale accepte à l'unanimité ce projet.

6. Informations

Déchetterie

Nouvel employé

M. Pascal Florio informe que M. Eric Sudan, jeune retraité, présent dans la salle, a rejoint l'équipe de la déchetterie. Il lui souhaite la bienvenue et le remercie de son engagement.

Places des containers

M. Pascal Florio explique que le conseil communal a pris une autre mesure dans le but de respecter la couverture de 70% exigée par le canton pour la gestion des déchets. Il a décidé de rassembler les containers au même endroit afin de diminuer les coûts de transports. Dès lors, une place a été prévue à Vuippens, près de l'immeuble des Ormeaux, et une à deux places à Marsens, dans la zone de la ferme communale.

Cette décision va déjà dans le sens de mettre un jour une benne compacteuse. Ces places seront couvertes, donc à l'abri de la neige, ce qui permettra un accès plus facile aux containers en hiver.

Cette modification entrera en vigueur courant janvier. Avant, des informations précises, avec l'emplacement des containers, seront envoyées en tout ménage.

Questions/réponses

M. Jean-Paul Bochud demande où sera l'emplacement à Vuippens ?

M. Pascal Florio répond que c'est prévu dans le local utilisé actuellement par les pompiers.

Règlement scolaire

M. Francis Saucy rappelle le projet de fusion du cercle scolaire Echarlens-Marsens avec celui de Sorens. Un rapprochement des deux cercles a déjà été fait lors de la précédente législature et des importants travaux ont été réalisés, tels que règlements communaux, discussions sur les finances et convention de collaboration signée en 2013. Le projet de fusion a été reporté en raison de la mise à jour de la nouvelle législation cantonale. Aujourd'hui, celle-ci est entrée en vigueur et la collaboration avec Sorens se poursuit à la satisfaction générale. Sorens construit une nouvelle école et la fusion des cercles scolaires est déjà réalisée dans la vie de tous les jours au niveau de la DICS : un seul responsable d'établissement, une seule base de données élèves/enseignants et un fonctionnement harmonieux.

Les principaux changements dans la nouvelle loi scolaire sont :

- Le renforcement du rôle du RE (responsable d'établissement) qui gère tous les contacts entre parents-élèves-enseignants.
- L'ancienne commission scolaire est remplacée par un conseil des parents dont le rôle est consultatif, propositionnel.
- Le nouveau rôle de la commune est d'assurer des conditions cadre permettant un bon fonctionnement de l'école et fournir les moyens nécessaires (bâtiments, transports scolaires, finances).

Le nouveau règlement scolaire sera identique pour toutes les communes du cercle et fixera l'organisation du conseil des parents (un seul conseil par cercle). L'adoption du nouveau règlement équivaut à l'adoption de la fusion des cercles d'Echarlens-Marsens et Sorens en un seul cercle scolaire.

Les prochaines étapes sont la proposition du nouveau règlement au conseil communal en février 2017, l'adoption du nouveau règlement et du principe de fusion par l'Assemblée communale en avril 2017 pour une entrée en vigueur à la rentrée scolaire 2017.

M. Francis Saucy informe encore des avantages à long terme, soit la pédagogie, les bâtiments scolaires, les salles de gymnastiques, l'AES et des inconvénients à court terme, à savoir les transports scolaires qui ne seront plus subventionnés par le canton dès 2018.

Questions/réponses

-

7. Divers

M. Jean-Paul Bochud revient sur les nuisances routières de l'autoroute. Une pétition a été signée en 2013 et M. Bochud est intervenu plusieurs fois dans les assemblées communales à ce sujet. Aujourd'hui, il souhaite remercier le conseil communal pour son soutien, particulièrement M. Bertrand Michel qui a étudié le dossier, à qui il a d'ailleurs conseillé de prendre contact avec M. Roland Kalberger, ingénieur civil. L'OFROU ne veut pas entrer en

matière et M. Kalberger recommande une concertation générale afin d'essayer d'obtenir gain de cause.

M. Jean-Paul Bochud relève également que deux digues ont été construites à la route des Monts à Riaz et c'est un travail important. Sur le passage supérieur, le trottoir est égal à la route, ce qui justifie sa demande d'élargissement du trottoir sur le pont de l'autoroute entre Vuippens et Marsens.

M. Bernard Rumo demande pourquoi, sur les Monts, les bords de route entre privé et route communale ne sont plus fauchés ? Au croisement de la route des Bugnons et de la route des Gottes, cela devient dangereux car cela masque la visibilité ?

M. David Macheret ne peut malheureusement pas répondre à cette question. Il prend note et se renseigne.

M. Jacques Schell relève qu'un montant a été mis au budget pour la remise en état du sentier du Gottu et demande si quelque chose sera fait à la place de pique-nique du Gérignoz car il a été déçu par le mauvais état de cette place. De plus, il a la nostalgie des pique-niques qui étaient organisés avant et demande si la commune va remettre ces pique-niques au goût du jour.

Mme Myriam Fragnière répond, concernant la place du Gérignoz, qu'un montant a été mis au budget pour la remise en état de cette place.

Mme Emmanuelle Risse informe, concernant les pique-niques, que ceux-ci sont organisés chaque année par la Société des Intérêts Villageois (SIV) et qu'un tout ménage est envoyé aux citoyens. En 2016, il a dû être annulé par manque d'inscription.

M. Frédéric Lambert informe avoir rempli un questionnaire relatif à la petite enfance pour un sondage. Il demande où en est ce dossier.

M. Alain Derré répond que ce sondage a été demandé par le canton et le dossier est en cours d'analyse.

M. Frédéric Lambert informe que l'AES organise la semaine avant Noël, comme chaque année, une sortie au cinéma et demande aux parents une participation de CHF 5.00 par enfant pour cela. Il estime que cela devrait être offert.

Mme Marie-Jo Buchs répond que le montant de CHF 5.00 ne couvre pas le cinéma, mais les frais de l'après-midi qui est gratuite.

M. Pascal Florio prend maintenant connaissance du cas. Il rappelle que l'AES est géré par la commune d'Echarlens. Toutefois, il prend note de la remarque.

Avant de clore cette assemblée, **M. David Macheret** adresse des remerciements aux employés de l'administration, à l'équipe de l'édilité et conciergerie, ainsi qu'à ses collègues du Conseil communal pour tout le travail fourni.

La parole n'étant plus demandée par l'Assemblée, **M. David Macheret** remercie tous les participants pour leur attention et leur confiance. Il souhaite de belles fêtes de fin d'année.

M. David Macheret invite les participants à partager le traditionnel vin chaud accompagné des mandarines et cacahuètes. Il souhaite encore une bonne fin de soirée et une bonne rentrée.

L'assemblée est close à 23h00.

La secrétaire :



Hélène D'Alessandro

Le président :



David Macheret